

INTERPROFESSIONNALITE BSc1

1. Caractéristiques du module

Année académique 2017-2018

Code : S.RM.SO371.1371.F.17

Degré d'études : Bachelor

Type :

 Module obligatoire : module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014 Module optionnel obligatoire Module optionnelAnnée d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Temps de cours : 24 heures

Temps de travail personnel encadré : 24 heures

Temps de travail personnel individuel : 72 heures

Catégorie :

 Module principal – Core course Module lié au module principal – Related course Module facultatif ou complémentaire – Minor course

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Niveau :

 Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Langue principale d'enseignement

 Français Anglais Allemand

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Pas de prérequis Avoir suivi le/les modules Autres :

3. Acquis de formation

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

 Rôle d'expert Rôle de communicateur Rôle de collaborateur Rôle de manager Rôle de promoteur de la santé Rôle d'apprenant et de formateur Rôle de professionnel

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
- Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites.
- Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments eHealth pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs généraux du module

- Délimiter les compétences, rôles et responsabilités des différents acteurs de santé.
- Identifier les avantages et inconvénients de la coopération.
- Exercer et adapter les compétences de communication interprofessionnelle.
- Identifier, à partir de différentes problématiques de santé publique, les réseaux de soins, les contextes de soins, les acteurs et les parcours des bénéficiaires.

- Poser des objectifs de soins partagés et négocier les priorités.
- Identifier les axes nationaux de prévention et promotion de la santé.
- Intégrer les nouveaux outils informatiques et le concept eHealth.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Sciences de l'information médicale et outils informatisés
- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Enjeux de l'interprofessionnalité
- Organisation du travail dans les métiers de la santé
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Communication en réseaux, outils et modes de transmission ; TeamSTEPPS®
- Eléments de politique et d'économie de la santé
- Evolution des contextes et modèles de soins (axes prévention et promotion de la santé, ambulatoire, hospitalisation, maintien à domicile)
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers thématiques
- Interview interprofessionnel
- Exploitation de films, vignettes cliniques, jeux de rôles
- Travail en groupes interfilières avec tutorat
- Exposition de partenaires du réseau santé-social et des associations professionnelles
- Travail à distance, lecture d'articles

Exigences de fréquentation

Présence obligatoire aux ateliers Team Stepp, aux séances de travail en groupes avec les tuteurs. Toute absence doit être justifiée. Les absences injustifiées entraînent la non validation du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le vendredi 8 décembre 2017 à minuit
- B. Un travail écrit produit en groupes interprofessionnels rendu au plus tard le vendredi 12 janvier 2018 à minuit (coefficient 1)
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances en santé communautaire à réaliser sur Moodle avant le vendredi 12 janvier 2018 à minuit (coefficient 1)
- D. Un questionnaire sur les attitudes envers le travail d'équipe à compléter à deux reprises entre le 15 octobre 2017 et le 31 janvier 2018

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points B et C ci-dessus. Les modalités A et D doivent être acquises. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de Fx au module Pas de remédiation

En cas de Fx, l'étudiant doit réaliser un travail écrit complémentaire en lien avec une auto-évaluation de l'acquisition des compétences génériques interprofessionnelles du module. Ce travail est à restituer en semaine 7.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

Répétition

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous A au point 5 et doit répéter le module.

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Une liste de références bibliographiques est fournie sous Moodle, section « Littérature ».

8. Responsable du module et enseignants

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

Descriptif validé le 01.09.2017 par E. Fleury, responsable de la filière

P. Mèche, 01.09.2017